

Vendée : la crèche de Noël à nouveau autorisée

Article rédigé par *L'équipe libertepolitique.com* -, le 14 octobre 2015

Le Conseil départemental de la Vendée pourra installer une crèche de Noël dans son hall d'accueil. Le 14 novembre dernier, la crèche avait dû être retirée après son interdiction par le tribunal administratif au nom de la laïcité.

Dans un arrêt rendu mardi 13 octobre, la cour administrative d'appel de Nantes a annulé le jugement du tribunal administratif de Nantes, qui avait estimé qu'elle portait atteinte au principe de la laïcité.

Les juges ont considéré que la crèche, bien que « constituée de sujets représentant Marie et Joseph accompagnés de bergers et des rois mages entourant la couche de l'enfant Jésus », s'inscrit « dans le cadre d'une tradition relative à la préparation de la fête familiale de Noël et ne revêt pas la “nature d'un signe ou emblème religieux” », compte tenu notamment « de sa faible taille, de sa situation non ostentatoire et de l'absence de tout autre élément religieux ».

Pour le président du conseil départemental de la Vendée, Yves Auvinet, la décision de la cour administrative d'appel représente une « victoire du bon sens sur l'idéologie ». Il a confirmé que la crèche de la nativité, « dont le message est universel », sera réinstallée pour Noël dans le hall de l'hôtel du département.

Sources : *Le Figaro*, AFP (13/10/2015)
